

Rapport de la sous-commission du budget 2024

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Andrea Moretti	PS
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 16 octobre 2023 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Floriane Mamie, chancelière
- Mme Virginie Rais, assistante de direction (procès-verbal)

M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques est excusé.

Introduction

Jean-Daniel Jeanneret souhaite la bienvenue aux trois commissaires et note le remplacement de Madame Jeandroz par Monsieur Boukhris.

Il est tout d'abord relevé que la volonté du Conseil communal a été d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget.

La sous-commission est ensuite informée que certaines données n'ont pas encore été confirmées par l'État depuis la mise à disposition du budget aux commissaires.

Le budget 2024, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu moins de CHF 9 millions.

100 / Conseil général

Concernant le budget de ce centre, il est précisé que la baisse du montant de la subvention pour Winterthur est relative à une adaptation en lien avec les comptes 2022, une erreur s'étant glissée dans le budget 2023. Il ne s'agit en aucun cas d'une diminution de la subvention.

Il est relevé un crédit d'engagement de CHF 25'000.- relatif au matériel pour la prise de son des séances des Affaires culturelles. Il est important que la prise de son soit de bonne qualité afin de faciliter la retranscription, ce qui n'est pas le cas actuellement à certains endroits de la salle. La rédaction du PV fait désormais l'objet d'un mandat externe.

110 / Conseil communal

Le budget de ce centre qui est stable n'amène pas de commentaire particulier.

La légère augmentation pour le compte 3000002 – *indemnité de sortie Conseil communal* est due à l'augmentation de l'alimentation de la provision pour les indemnités de sorties en lien avec la fin de la législature communale; le risque de sortie étant plus important.

Il sera indiqué dans les remarques pour le compte 3636001 – *subv. org. privées à but non lucratif* que le soutien relatif à la Braderie a été transféré depuis le centre des Affaires culturelles. La subvention sera liée à l'évolution de la manifestation pour les prochaines années. Pour 2024, elle sera versée uniquement dans le cas d'une éventuelle édition.

121 / Chancellerie

En introduction, il est relevé que l'effectif de la Chancellerie est désormais stabilisé avec l'arrivée de la chancelière au 1^{er} avril 2023. Les deux postes d'assistantes de direction ont été repourvus en août et septembre 2023.

Il est précisé que le compte 3130000 – *prestation de services* a été augmenté entre le budget 2022 et 2023 en raison du mandat d'externalisation des PV du Conseil général. Ce poste comprend également la convention de la Ville avec le SALI pour l'économat. Le rattrapage des PV du Conseil général est désormais à jour. Le coût de cet important travail de rattrapage se verra dans les comptes 2023.

122 / Service de l'économie

Pour commencer, il est tout d'abord rappelé que les précédents budgets avaient été élaborés de manière très théorique.

Il est ensuite expliqué que le budget 2024 présente une légère augmentation et qu'il fera l'objet de commentaires par son auteur. Même si les comptes 2023 correspondront globalement au budget qui avait été imaginé, la répartition des coûts sera ventilée de manière différente pour certaines rubriques.

La sous-commission est ensuite informée que 40 projets économiques sont actuellement suivis par le service. Il est indiqué qu'un travail constant "en sous-marin" sur le terrain a été effectué jusqu'à présent. La concrétisation de ces actions est désormais visible par la réservation de presque tous les terrains industriels propriété de la Ville actuellement sur le marché (sur les 70'000m² il ne restera plus que 10 à 15'000m² disponibles).

Il est relevé que pour le compte 3130000 – *prestation de service de tiers*, le mandat externe du consultant s'est terminé en juillet 2023. L'affectation du budget 2024 sera attribuée pour des mandats plus spécifiques aux besoins du Service. La création d'un poste relatif au soutien administratif sous la forme d'un secrétariat pourrait être envisagée.

Pour terminer, l'augmentation du compte 3910100 – *prestations informatiques* est relative à la volonté de créer une plateforme d'échanges (produit chaux-de-fonnier) et de compétences pour les entreprises.

123 / Service informatique communal

En préambule le chef de secteur du SIEN explique aux commissaires que la nouvelle convention proposée par le SIEN entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 avec quelques changements importants.

Il est précisé que le budget ne tient pas compte de l'entièreté des modifications. Désormais le projet de convention doit être négocié pour effectuer un lissage de l'augmentation et analyser une optimisation dans le but de compenser certains coûts.

Concernant l'augmentation annoncée, le SIEN n'a pas touché à ses tarifs de prestations sur les 15 dernières années ce qui entraîne cet effet de rattrapage. Une partie de l'augmentation est due à différents transferts de charges. Une autre part importante tient du fait que le SIEN va désormais facturer toutes ses prestations fournies dans le cadre de la coordination du mandat de gestion informatique, ce qui valorisera une charge de travail conséquente qui ne l'était pas jusqu'alors. Enfin, la part restante peut être imputée à l'augmentation des coûts relatifs à la sécurité informatique ainsi qu'au changement du modèle de facturation des licences, imposé par ses partenaires, qui sera désormais appliqué à l'utilisateur et non plus au poste de travail (pour les adresses emails par exemple), entraînant une augmentation de presque 60% pour ce poste.

Pour ce qui est de l'optimisation des coûts informatiques, il est indiqué que des pistes doivent être trouvées rapidement car il est difficile de réduire le nombre des utilisateurs. La question se pose notamment quant à l'utilité d'adresses mails pour les Conseillers généraux. Il est également impératif de sensibiliser les services au devoir d'annoncer les personnes qui quittent l'administration. Ceci permettrait d'éviter les comptes dormants, facteurs de risque importants liés à la sécurité informatique et générateurs de coûts à perte. Identifier les comptes dormants existant pour les supprimer est une des mesures rapides proposée.

La sous-commission est informée que les amortissements liés aux différents programmes sont répercutés par le biais d'imputations internes sous chacun des Services au 3910100 – *Prestations informatiques*.

Le nouveau schéma directeur informatique devrait être présenté au Conseil général en janvier 2024.

124 / Affaires juridiques

D'une manière générale le Service juridique doit faire face à un nombre conséquent de dossiers d'importance extrêmement variable allant de petites affaires pouvant bloquer certaines démarches administratives à de plus gros dossiers compliqués.

Du 1^{er} janvier au 13 octobre 2023, ce sont 44 dossiers qui ont été clôturés. Dans le même laps de temps, 38 nouveaux dossiers ont été ouverts (à noter que certains dossiers se déroulent sur plusieurs années ; de même, certains dossiers, sous un seul numéro de référence, peuvent représenter un nombre d'heures de travail très important, en particulier le dossier sous référence AJ-16 Révision du RGPA qui a déjà nécessité plus de 50 séances depuis mars 2022).

Les rubriques pour le budget 2024 sont identiques, à quelques francs près, au budget 2023. Seul le poste 3132030 - *Conseillers externes – Experts* mérite une attention particulière. Le montant de CHF 40'000.- est identique à celui du budget 2023 ; or dans les comptes 2022 le total s'était monté à CHF 58'141.-. Il est observé également qu'à ce jour, les honoraires d'avocat versés se montent déjà à CHF 46'574.65 et que de ce fait un dépassement sera constaté dans les comptes 2023. Il conviendra dans le budget 2025 d'évaluer la pertinence d'une augmentation de ce poste en regard des exercices précédents.

La légère augmentation relative au compte 3910100 – *prestations informatiques* est due à l'achat d'un programme de dictée.

130 / Service à la population

En introduction, il est relevé que depuis le 28 septembre 2023, le Contrôle des habitants s'appelle désormais officiellement Service à la population.

Il est indiqué que le bureau d'aide à l'installation a été créé le 1^{er} mai 2023 et que deux logements à Manège 19 ont été récemment meublés et seront prochainement proposés aux entreprises pour leurs nouveaux collaborateurs venant de l'étranger. Le projet de domiciliation continue donc de se développer, raison pour laquelle une légère augmentation du compte 3010000 – *salaires du personnel* est visible. Il est également indiqué qu'un transfert de 0,5 EPT depuis le SCAS a été effectué, cela n'occasionne donc pas d'augmentation globale des effectifs.

Il est précisé pour le compte 3130000 – *prestation de tiers*, que les élections communales de 2024 font augmenter les frais et les indemnisations. Il en va de même pour le compte 3130030 – *frais de port – affranchissement*.

Pour le poste 36 - *charges de transfert*; le service cantonal des migrations facture depuis le 1^{er} octobre de cette année sa prestation directement aux nouveaux citoyens. Ainsi, le Service à la population ne fait plus office de banque comme il avait été mentionné lors des dernières sous-commissions. Les avantages seront divers (moins d'affranchissement, d'énervernement et de perte de temps).

Il est indiqué que le photomaton contribue au poste 43 – *revenus divers*.

Pour terminer, la sous-commission est informée que le Service de la statistique a été mandaté afin que le Service à la population puisse avoir des données plus précises quant aux flux arrivées/départs de la commune.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Il est tout d'abord précisé que la Commission de gestion de l'action sociale, à l'unanimité préavisé favorablement le budget tel que présenté.

La sous-commission est informée que le nombre de dossiers est toujours en léger recul. Toutefois les conséquences du turnover du personnel ne permettent pas de répercuter entièrement cette baisse sur le nombre de dossiers par assistant.e.s sociale.e (AS). Le nombre d'EPT des AS dans le budget reste identique et sera adapté, le cas échéant dans le respect de la législation cantonale.

La problématique de recrutement des AS et des ressources mobilisées pour ce faire est évoquée. Il s'avère en effet que très peu d'AS diplômé.e.s se trouvent sur le marché de l'emploi. Les postulations reçues sont fréquemment des candidat.e.s d'autres cantons avec une distance trop importante entre le lieu de travail et la domiciliation. Malgré l'évolution des salaires à la Ville, le delta salarial avec la plupart des autres GSR est encore important, ce qui, à priori, prive le SCAS de postulations d'AS expérimenté.e.s du canton, alors qu'à contrario, certains AS quittent le SCAS pour d'autres GSR.

Il est mentionné que les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (BSM) restent stables par rapport au budget 2023.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les budgets relatifs à la Facture sociale sont communiqués par l'Etat, ce qui ne permet que peu de marge de manœuvre au budget de ce service.

Il est précisé qu'aucune subvention n'a été supprimée mais que pour certaines, un transfert a été réalisé au service de l'intégration. De plus le Club des loisirs a cessé ses activités, raison pour laquelle aucune subvention ne lui sera versée.

La situation conjoncturelle favorable à l'emploi (moins de personnes ont recours à l'aide sociale et aux subsides), le non-renouvellement des mesures extraordinaires "vie chère" ainsi que l'augmentation des subventions fédérales expliquent la diminution au poste 36 - *charges de transfert*.

Pour terminer, le phénomène grandissant du "non-recours" est observé depuis quelques temps. En effet, il est indiqué à la sous-commission qu'un grand nombre de personnes étrangères renonce à leurs prestations sociales pour ne pas attirer l'attention auprès du Service des migrations (en lien avec l'application de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui a parfois pour effet de conduire au non-renouvellement du permis ou de l'autorisation de séjour, et, in fine, à des situations d'expulsions du territoire suisse).

600 / Service des finances

En introduction, il est indiqué que le projet Abacus prend toujours beaucoup de temps. Introduit au 1^{er} janvier 2023, il impose la reprise d'une masse de données importantes et les schémas relatifs aux visas électroniques ont été compliqués à mettre en place.

Il est constaté une légère réduction des charges de personnel. Ceci s'explique par la demande d'une enveloppe complémentaire temporaire pour les exercices précédents liée à la mise en œuvre du projet Abacus.

L'écart statistique (estimé avec prudence) de CHF 900'000, qui concerne en fait potentiellement tous les services, a été mis au poste 31 – *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (BSM)* afin de ne pas péjorer artificiellement le budget 2024; le but étant de ne pas surévaluer le déficit. Cependant, lors des comptes, les écarts sont portés dans les rubriques propres à chaque service

Il est constaté une augmentation au compte 3910100 – *prestations informatiques* expliquée par l'investissement et l'amortissement d'Abacus

(montant répercuté par le Service de l'informatique par le biais des imputations internes).

L'augmentation des intérêts est due à la hausse des taux sur les marchés financiers ainsi qu'à l'augmentation de l'endettement.

Le montant de CHF 5 millions espéré par la Ville relatif aux charges géo topographiques a été mis sous le poste 46 – *péréquation financière*. Le Grand Conseil se prononcera prochainement à ce sujet.

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est prévu en raison de l'inflation et de la hausse des coûts des agents énergétiques. Cette nouvelle motivation permet de repartir pour un nouveau cycle de 4 ans au maximum.

610 / Contributions

Le budget tel que présenté a été construit sur la base de tableaux de bord communiqués par le Service cantonal des contributions.

Pour les personnes physiques, le Conseil communal a retenu une hausse des revenus imposables par rapport à la situation d'août 2023. Compte tenu de la situation économique, les revenus fiscaux des personnes morales ont également été estimés à la hausse.

Pour terminer la sous-commission est informée que le montant à recevoir du fonds de répartition des impôts des personnes morales devrait fortement augmenter suite aux décisions du Grand Conseil.

La séance de la sous-commission est close. Les commissaires, ainsi que les chef.fe.s de service sont invités à visiter le Datacenter du SIEN.

Le rapporteur de la sous-commission

Jean-Pierre Brechbühler